

Fédération Française de cyclotourisme
Comité régional des Hauts de France



FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

Reconnu d'utilité publique par décret du 30 octobre 1978

Comité Régional des Hauts de France

Président: Francis BOULAS

Comité Départemental de Cyclotourisme du Département de l'Aisne

Déclaration à la Préfecture de Laon le 6 avril 1976

Siège social: Maison des Sports 10 Rue de la Comédie 02100 SAINT-QUENTIN

Président: Jean-Paul GOYHENECHÉ 55 Route de Guivry 02300 UGNÉY le Gay

Semaine Amicale Cyclotouriste 2023

Organisée par le CODEP 02

Du Dimanche 24 septembre au Dimanche 1^{er} octobre 2023 à OBERNAI
(Alsace)

Village de vacances VVF

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Club _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal.....

Téléphone _____ Email _____

Tous les détails de ce séjour page suivante

Ce bulletin d'inscription, accompagné d'un premier acompte
De 125€ par personne, 250€ pour un couple, chèque libellé à l'ordre
Du CODEP 02, est à envoyer pour le 15 FEVRIER 2023

à **Bernard REBOURS 45 Rue de Villecholles 02490 VERMAND**
bernardrebours94@gmail.com Tél: 03 23 66 56 38
Portable: 06 11 44 42 27



Séjour amical départemental.

Le CODEP 02 organise un séjour amical cyclotouriste ouvert à Tous les licenciés du 24 septembre au 1^{er} octobre 2023, au village de vacances VVF d'OBERNAI dans le Bas Rhin.

_ Hébergement : 4 personnes par logement (2chambres avec Salle d'eau et toilettes chacune).

_ Le village se situe à environ 2 km du centre d'OBERNAI.

_ Ce séjour se déroule en pension complète.

_ Les frais de dossier sont gratuits et le vin à table est inclus dans Le tarif (midi et soir).

L'assurance annulation est de 10 € par personne pour la semaine (indispensable).

Prix unitaire 2023 : 475 €

Affiliation FFCT : 5% de remise (24 €)

Assurance : 10 €

Le prix net devrait tourner autour de 461 €

Possibilité d'une participation du CODEP (à déterminer)

Cordialement

Bernard REBOURS, trésorier du CODEP 02

Règlement en 3 fois

1^{er} acompte 125 € personne 250 € couple pour le 15 février.

2^{ème} acompte 125 € personne 250 € couple pour le 15 mai.

Solde pour le 15 août.

PS: La taxe de séjour est de 0.80 € nuit/personne soit 5.60 € Pour la semaine (à régler sur place).

Les chèques vacances ANCV sont acceptés.